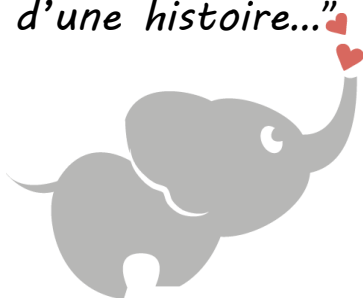


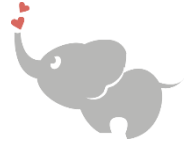
*La maternité de
l'Hôpital de Cannes
- Simone Veil
vous informe*



*"Plus qu'une naissance, le début
d'une histoire..."*



Présentation de la maternité :



Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre établissement pour partager avec vous cette nouvelle histoire.

Nous sommes une maternité de niveau IIA réalisant 1500 naissances par an, associée à une unité de néonatalogie permettant d'assurer, en continu, la surveillance et les soins spécialisés des nouveau-nés à risque dès 33 semaines d'aménorrhée.

Une équipe pluridisciplinaire, dynamique et à votre écoute vous accueille afin d'assurer des conditions de sécurité optimales. Notre objectif, vous accompagner durant votre grossesse et tout au long de votre séjour en maternité, en privilégiant la physiologie dans le respect de votre projet et de votre intimité.

Dans la nécessité d'un suivi plus adapté à une grossesse à risque, des médecins spécialisés en diagnostic anténatal pourront pratiquer les examens complémentaires et un suivi adapté.

Etablissement référent en santé environnemental des Alpes-Maritimes, nous sommes engagés dans un projet de développement durable.

**Un gynécologue, un anesthésiste et un pédiatre sont présents
24h/24 et 7jours / 7**

**Nous assurons les urgences gynécologiques et obstétricales
24h/24 et 7jours / 7**

**En cas d'urgence contacter le
04.93.69.76.88**

Le circuit pour accéder au service :

Les consultations, l'entretien prénatal précoce, les monitorings sont sur rendez-vous, les cours de préparation à la naissance et à la parentalité se déroulent au rez-de-chaussée de l'hôpital zone A.

Le service de maternité se situe au 1^{er} étage de l'hôpital. Pour y accéder en journée, vous emprunterez l'ascenseur A. La nuit, l'entrée principale de l'établissement étant fermée, vous vous présenterez à l'accueil des urgences générales et vous serez directement accompagnée au bloc obstétrical.

Notre équipe :



Chef de service : Dr TOULLALAN



Cadre supérieur du pôle parents-femmes-enfants : Mme BAUDOUIN



Sage-femme coordinatrice : Mme KAYSER



Sage-femme chargée de missions : Mme THORIN



Une équipe de gynécologues-obstétriciens



Une équipe d'anesthésistes



Une équipe de pédiatres



Une équipe de sages-femmes.



Une équipe d'auxiliaires de puériculture et d'aides-soignantes.



Une équipe d'agents de bio nettoyage



Un addictologue : Dr DEROCHET



Une psychologue : Mme VERNE



Des diabétologues

Nos locaux :



Le bloc obstétrical :

- 4 salles de pré travail
- 1 salle de **balnéothérapie** décorée dans un esprit zen
- 1 **salle nature**
- 4 salles d'accouchements



Le service de maternité :

- 18 chambres particulières dont 6 avec présence d'un lit accompagnant.
- 4 chambres doubles.
- 4 chambres "parents accompagnants" en cas d'hospitalisation de votre bébé dans le service de néonatalogie.

Le nécessaire à apporter pour votre séjour :



La valise de maman :

- Nécessaire et linge de toilette
- Chaussons / tongs pour la douche
- Chemise de nuit / Vêtements confortables
- Culottes jetables en filet / protections hygiéniques fines pour la fin du séjour
- Soutien-gorge d'allaitement et coussinets
- Coussin d'allaitement si vous en possédez un
- Un débardeur pour faire du peau à peau
- Un brumisateur
- Une veilleuse



La valise de bébé :

- Vêtements : prévoir 7 tenues dont la tenue de naissance et celle de sortie (bodies, pyjamas, bavoirs, une brassière en laine, un bonnet, chaussettes)
- Un gigoteuse / turbulette en taille naissance
- 4 langes
- Quelques couches au cas où le paquet fourni par nos soins serait insuffisant

Le suivi de la grossesse :



Les consultations de suivi de grossesse :

Les consultations prénatales sont réalisées par les médecins gynécologues-obstétriciens et les sages-femmes.









Une consultation mensuelle (ou plus si nécessaire) est prévue est remboursée à 100% par la sécurité sociale. Elle permet de veiller au bon déroulement de la grossesse et d'effectuer un examen clinique, de prescrire des examens complémentaires ou des traitements, si nécessaire.

A chaque consultation, pensez à prendre les documents utiles au suivi de grossesse (renseignements médicaux, carte de groupe sanguin, résultats des examens biologiques déjà réalisés, échographies), une pièce d'identité, votre carte vitale et mutuelle.








**Pour prendre rendez-vous : secretariat.gynecologie@ch-cannes.fr ou
04.93.69.71.00 ou DOCTOLIB**

Les examens de biologie :


Examens obligatoires :

-  Groupe sanguin
-  Recherche d'anticorps irrégulier (tous les mois en cas de rhésus négatif)
-  Sérologie rubéole (tous les mois jusqu'au 4^{ème} mois si vous n'êtes pas immunisée)
-  Sérologie syphilis
-  Sérologie toxoplasmose (tous les mois si vous n'êtes pas immunisée)
-  Sérologie hépatite B
-  Numération sanguine (contrôle anémie)
-  Sucre (glucose) et albumine (protéine) dans les urines (tous les mois)

Examens non obligatoires :

-  Sérologie HIV
-  Sérologie hépatite C
-  Sérologie CMV
-  Dépistage de la trisomie 21 par les marqueurs sériques ou selon indications, par Dépistage Prénatal Non Invasif (DPNI)
-  Dépistage du diabète gestationnel
-  Prélèvement vaginal à la recherche de streptocoque B au 8^{ème} ou au 9^{ème} mois de grossesse
-  Si vous êtes de rhésus négatif, possibilité de réaliser le rhésus fœtal sur sang maternel. Il se fait au laboratoire Bioesterel du lundi au jeudi.

Les échographies :

 Une échographie précoce pourra être réalisée pour déterminer la date du début de la grossesse.

3 échographies fœtales sont conseillées :



Au 1^{er} trimestre : entre 11 et 13 semaines + 6 jours d'aménorrhée :

- Datation de la grossesse
- Identification des grossesses multiples
- Dépistage de certaines malformations et des risques d'anomalies chromosomiques.



Au 2^{ème} trimestre : entre 20 et 25 semaines d'aménorrhée :

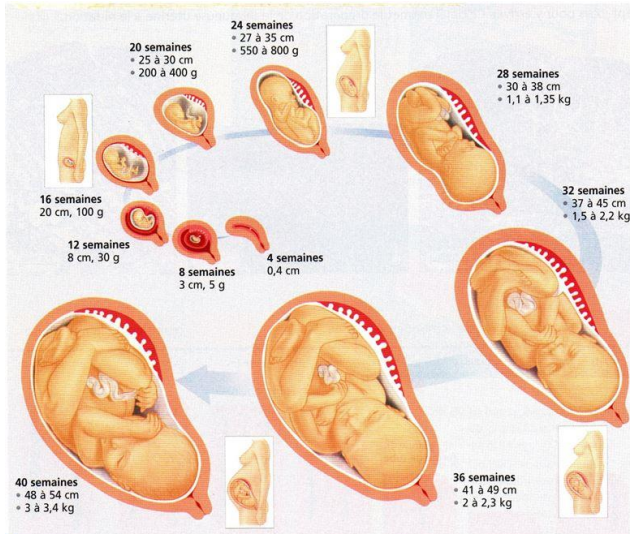
- Contrôle des différents organes du fœtus, de ses caractéristiques anatomiques et de sa vitalité
- Contrôle de l'emplacement du placenta
- Contrôle de l'anatomie maternelle
- Détermination du sexe



Au 3^{ème} trimestre : entre 30 et 35 semaines d'aménorrhée :

- Surveillance de la croissance fœtale
- Localisation du placenta
- Bilan général

Evolution du fœtus pendant la grossesse :



Doc. 2 Évolution de l'embryon, puis du fœtus, au cours de la grossesse.

- **Ne pas appliquer de crème dans les 48h qui précèdent l'examen.**
- **Eviter la présence des jeunes enfants et limiter le nombre d'accompagnant.**
- **Aucun enregistrement vidéo ne vous sera remis à l'issue de l'examen.**
- **Lors d'une grossesse normale, seulement 3 échographies sont recommandées.**



La consultation pré-anesthésique :

Une consultation auprès d'un anesthésiste de la maternité est obligatoire est effectuée le plus souvent au cours du 8^{ème} mois de grossesse, même si vous ne désirez pas d'analgésie péridurale pour l'accouchement.

Elle permettra à l'anesthésiste d'établir un dossier et de vous donner des informations sur les différents modes d'anesthésie proposés, ou éventuellement nécessaire, lors de votre accouchement.

Les cours de préparation à la naissance et à la parentalité :

8 séances de préparation à la naissance sont prises en charges par l'assurance maladie.

- 6 séances vous sont proposées dans notre établissement.
- Les séances se font en groupe de 8 patientes maximum.
- Différents thèmes sont abordés à chaque séance.
- Une séance de relaxation vous sera proposée à la fin des cours.

Pour s'inscrire : 04.93.69.77.20



La visite de la maternité :

Elle a lieu 2 jeudis par mois à 16h.

Pour s'inscrire : 04.93.69.76.90 ou 04.93.69.71.05



Réunion des papas :

- Une préparation 100% masculine ! est proposée aux futurs papas.
- Ce moment d'échange convivial a lieu une fois par mois.
- Des ateliers pratiques autour de la parentalité seront assurés par nos hommes sages-femmes.

Pour s'inscrire : 04.93.69.76.90 ou 04.93.69.71.05



Activités aquatiques prénatales :

- A la piscine Montfleury de Cannes.
- Les mardis de 14h à 15h ou de 15h à 16h (hors vacances scolaires)
- 10 €/séance (90 € les 10 séances)

Pour s'inscrire : prepa.piscine@ch-cannes.fr



L'unité Ambulatoire Psycho Périnatale :

Vous vous sentez vulnérable, triste ou fragile ? Vous pouvez contacter notre unité psycho périnatale.

Contact : 04.93.69.77.09 ou secretariat.uapp@ch-cannes.fr



L'entretien prénatal précoce :

Chaque grossesse est différente et peut amener des interrogations, des besoins, des projets.

Nous vous proposons un moment de partage et de dialogue lors d'un entretien personnalisé avec une sage-femme.

Cet entretien vous permettra :



de rencontrer une sage-femme en dehors d'une consultation pour parler de vos attentes, vos besoins, de votre projet de naissance...



de vous donner des informations utiles sur le soutien dont vous pouvez bénéficier.



de vous proposer des solutions.



de vous informer de vos droits.



de vous présenter les modalités du suivi de grossesse.



de répondre à toutes les questions qui vous préoccupent.

Il peut être individuel ou en couple.

Il dure 45 minutes à une heure.

Il est réalisé le plus tôt possible, mais peut avoir lieu à tout moment de la grossesse.

Il est remboursé à 100% par l'assurance maladie et vous n'avez pas à faire l'avance des frais.

Pour prendre rendez-vous :

secretariat.gynecologie@ch-cannes.fr ou 04.93.69.71.00



Le projet de naissance :

Le projet de naissance est un descriptif des souhaits des parents. Il sera préalablement discuté avec l'équipe médicale. Son objectif est de faire correspondre au mieux la volonté du couple avec les possibilités de l'équipe. Il est basé sur l'écoute, le dialogue, l'initiative, l'autonomie, le partenariat, le respect et la responsabilité de chacun. Nous vous encourageons à rédiger le vôtre.

Informations diverses :



Les semaines d'aménorrhées (SA):

L'aménorrhée désigne une période sans règles. Durant la grossesse, la première semaine d'aménorrhée – ou SA – démarre le premier jour des dernières règles.



La déclaration de grossesse :

A la fin du 1^{er} trimestre de grossesse (après l'échographie de datation) et obligatoirement avant 14 semaines de grossesse (soit 16 semaines d'aménorrhée), le médecin ou la Sage-femme que vous consulterez établira la déclaration de grossesse, grâce à un imprimé spécifique.

Les deux premiers feuillets, bleus, sont à envoyer à l'organisme chargé des prestations familiales. Ces documents permettent le calcul de vos droits.

Le troisième feuillet, rose, est à envoyer à l'organisme d'assurance maladie dont vous dépendez. Il permet la prise en charge de la grossesse et de l'accouchement et le calcul de la date (administrative) de votre accouchement dont dépendent vos congés pré et postnataux.

Prenez soin de lire les explications jointes et de **photocopier le premier feuillet.**

Suite à cette déclaration, le service de PMI (Protection Maternelle et Infantile) vous transmet une lettre d'information sur les aides qu'elle peut vous apporter tout au long de votre grossesse.

Tous les mois sont organisées, au sein de l'hôpital, des réunions avec la Caisse d'allocation familiale afin de vous informer et de vous accompagner dans vos démarches.

Vous pouvez par ailleurs, si vous le souhaitez, prévenir votre employeur.



Les congés maternité :

Règles succinctes de calcul de dates :

Type de grossesse	Durée totale du congé (en semaines)	Période prénatale (en semaines)	Période postnatale (en semaines)
1 ^{er} ou 2 ^{ème} enfant	16	6*	10**
3 ^{ème} enfant	26	8	18
Grossesse gémellaire	34	12	22
Triplés ou plus	46	24	22

*42 jours calendaires à compter de la veille de la date prévue (pour la sécurité sociale) de l'accouchement.

**10 semaines = 70 jours : Jour de l'accouchement + 69 jours.



La reconnaissance anticipée :

Au sein d'un couple non marié, la filiation d'un enfant s'établit différemment à l'égard du père et de la mère. Pour la mère, il suffit que son nom apparaisse dans l'acte de naissance pour que la maternité soit établie. En revanche, pour établir sa paternité, le père doit faire une reconnaissance (avant ou après la naissance de l'enfant). Le père (comme la mère) peut reconnaître son enfant avant la naissance. La démarche se fait dans n'importe quelle mairie. Il suffit de présenter sa pièce d'identité et de faire une déclaration à l'état civil. L'officier d'état civil rédige immédiatement l'acte de reconnaissance, le fait signer par le parent et lui remet une copie de l'acte qu'il faudra présenter lors de la déclaration de naissance. L'acte de reconnaissance mentionne les noms et prénoms des parents. Il ne mentionne ni le prénom ni le nom de l'enfant à naître.



La déclaration de naissance :

Toute naissance doit être déclarée dans les cinq jours qui suivent la naissance (art.55 du code civil modifié par la loi 2016-1547 du 18 novembre 2016). Cependant il vous appartient de procéder impérativement à cette déclaration avant votre sortie de la maternité. Le jour de l'accouchement n'est pas compté dans ce délai. La déclaration s'effectue à la Mairie de la commune où est né l'enfant donc, il s'agira de la Mairie de Cannes.

Les documents à apporter :

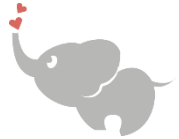
- Les pièces d'identité des 2 parents
- La déclaration de naissance établie par nos soins.
- En cas de 2^{ème} enfant
- En cas de mariage } le livret de famille.
- Si vous l'avez faite, la reconnaissance anticipée

Conséquences si vous ne déclarez pas votre enfant :

- Au-delà du délai de cinq jours, votre enfant ne peut pas être enregistré par la mairie.
- La régularisation de la situation ne peut se faire que dans le cadre d'une procédure judiciaire longue (environ 1 an) et coûteuse.
- En attendant le jugement, l'enfant n'existe pas socialement parlant. Par conséquent, pas de papiers d'identité, il n'aura pas de couverture sociale (sécurité sociale, allocations familiales).

Concernant le choix du nom de famille de votre enfant, plusieurs possibilités s'offrent à vous : nom du père, de la mère ou les deux associés, quel que soit l'ordre. En cas de second enfant, il aura le même nom de famille que votre premier enfant.

L'hygiène de vie pendant la grossesse :



Alimentation :



Limiter la prise de poids :

Prise de poids moyenne : 12 kg soit 1kg par mois et 1.5kg les 2 derniers mois.
Les besoins caloriques sont très légèrement augmentés, le fameux : « Il faut manger pour 2 durant la grossesse » est FAUX !
Les bonnes habitudes alimentaires à prendre :

- 5 fruits et légumes par jour
- 3-4 produits laitiers par jour
- Bien s'hydrater en buvant de l'eau à volonté
- Limiter les apports d'aliments gras, salés ou sucrés (attention aux sodas)
- Protéines (viande, œufs, poissons) et féculents (céréales, pain, ...) 2 fois par jour
- Fractionner les repas pour avoir plusieurs collations au cours de la journée afin d'éviter les fringales.

Une prise de poids trop importante expose à des risques de complications maternelles et fœtales.

L'hôpital de Cannes vous propose des **consultations diététiques** avec un professionnel sur prescription médicale. La consultation dure environ 1 heure et coûte 25 € à votre charge (possibilité de remboursement par votre mutuelle).

Pour prendre un rendez-vous : 04.93.69.70.71



Eviter les carences = manque de certains nutriments dans l'organisme :

- Acide folique = vitamine B9 :
 - Supplémentation recommandée en début de grossesse.
 - Pour le développement du système nerveux de votre enfant.
 - Les légumes secs et verts foncés sont riches en vitamine B9.

- Calcium :
 - Pour le développement du squelette de votre enfant.
 - 3 à 4 produits laitiers par jour.
 - Eau minérale enrichie en calcium.
- Vitamine D :
 - Supplémentation fréquente au 6^{ème} mois.
 - Permet de fixer le calcium sur les os.
 - Exposition 15 min par jour au soleil (pensez à protéger votre peau), poissons gras, produits laitiers au lait entier.
- Fer :
 - Eviter le risque d'anémie chez la femme enceinte.
 - Supplémentation fréquente en fin de grossesse.
 - Viandes rouges, légumes secs.
- Iode :
 - Pour éviter les troubles de développement neurologique.
 - Sel de table enrichi en iode, produits de la mer.

La toxoplasmose :

Il s'agit d'une infection alimentaire.

Si vous êtes immunisée, ces recommandations particulières ne vous concernent pas.

Si vous n'êtes pas immunisée, vous avez un risque de contamination, voici quelques recommandations :

- Bien cuire la viande.
- Eviter de consommer de la viande fumée, grillée ou marinée
- Laver soigneusement les fruits et légumes
- Se laver les mains après contact avec des légumes, des fruits ou de la viande crue
- Eviter les contacts directs avec des objets qui pourraient être contaminés par les excréments de chats : porter des gants
- Désinfecter les bacs des litières de chats avec de l'eau de javel
- Eviter les contacts directs avec la terre : porter des gants pour jardiner.

La listériose :

Il s'agit d'une infection alimentaire.

Recommandations :

- Eviter les fromages à pâte molle, au lait cru et les croûtes de fromage
- Eviter les poissons fumés et les graines germées crues
- Eviter les charcuteries
- Laver son réfrigérateur toutes les semaines.

La salmonellose :

Il s'agit d'une infection alimentaire.

Recommandations :

- Bien cuire la viande
- Conserver les œufs au réfrigérateur
- Ne pas consommer d'œufs crus ou mal cuits.

Le CMV :

Le cytomégalo virus appelé aussi CMV est une infection le plus souvent anodine. Elle peut se manifester par un syndrome grippal, un épisode de fièvre, une rhinopharyngite mais aussi passer inaperçue.

Les enfants en bas âge ou les jeunes adultes sont plus à risque d'être malades.

Les femmes enceintes travaillant dans le secteur de la petite enfance ou ayant déjà des enfants de moins de 3 ans doivent être attentives à ces recommandations :

- Bien se laver les mains quand on change la couche d'un enfant, car son urine peut contenir une quantité phénoménale de CMV, ainsi que ses larmes et sa salive.
- S'il n'est pas question d'arrêter de câliner et d'embrasser ses aînés en attendant un nouveau bébé, autant préférer les embrasser sur les cheveux et non pas leurs joues et le contour de la bouche pour éviter le contact avec la salive. Ne pas sucer la cuillère ou la tétine de vos enfants est aussi une précaution simple et efficace.

La sérologie CMV n'est pas réalisée de façon systématique pendant la grossesse.

Le tabac :



Risques du tabagisme maternel :

- Fausses couches et mort fœtale
- Prématurité
- Retard de croissance intra utérin ou petit bébé
- Complications placentaires ou décollement du placenta.

Le CO (monoxyde de carbone) est un gaz très toxique, inodore et incolore, produit par toute combustion.

La cigarette et la pollution sont les principales sources de CO dans l'organisme. La mesure du taux de CO dans l'air que vous respirez permet de savoir la qualité de l'oxygénation de votre sang et celui de votre bébé.

Dans le sang, le CO prend la place de l'oxygène et empoisonne l'ensemble des organes.

Le fonctionnement et le développement du cerveau de votre bébé dépendent de l'oxygénation : en cas d'exposition à la cigarette, son poids diminue et les risques de complications et d'anomalies du rythme cardiaque augmentent. Fumer au début du travail augmente le risque de césarienne en urgence.

Demandez à faire mesurer votre taux de CO :

20 ppm* et plus	Intoxication très importante : <ul style="list-style-type: none">• Tabagisme actif• Intoxication au CO
10 à 19 ppm*	Intoxication importante : <ul style="list-style-type: none">• Tabagisme actif• Tabagisme passif• Intoxication au CO
3 à 9 ppm*	Intoxication débutante : <ul style="list-style-type: none">• Tabagisme actif• Tabagisme passif• Pollution atmosphérique
0 à 2 ppm*	Pas d'exposition : <ul style="list-style-type: none">• Oxygénation fœtale normale

*Résultat exprimé en ppm : particules de CO par million de particules d'air.

L'hôpital de Cannes vous propose des **consultations d'addictologie** avec un professionnel qui vous aidera à trouver des solutions lors d'une consultation ou de votre hospitalisation. **Pour prendre un rendez-vous : Tél. 04.93.69.79.56 ou par mail : addicto@ch-cannes.fr**

Lors de cette consultation vous pourrez faire le point sur vos consommations, recevoir des informations et bénéficier d'un accompagnement si vous le souhaitez. Les informations que vous communiquerez resteront confidentielles et ne pourront être transmises qu'avec votre accord.

La prise en charge financière de cette consultation est assurée par la Sécurité Sociale et votre mutuelle avant le 6ème mois de grossesse, et à 100% par l'assurance maladie à partir du 6^{ème} mois.

L'alcool :

Quelle que soit la dose ingérée pendant la grossesse, il y a un risque pour le développement neurologique de votre enfant : malformations, troubles mentaux, syndrome d'alcoolisme fœtal ...



PAS DE BOISSONS ALCOOLISEES, NI D'ALIMENTS CONTENANT DE L'ALCCOL PENDANT LA GROSSESSE.

Drogues :

Risques de la consommation de drogues pendant la grossesse :

- Retard de croissance, tant en poids qu'en taille,
- Symptômes liés au sevrage à la naissance : tremblements, hyperactivité et pleurs inconsolables,
- Troubles de développement du système nerveux central,
- Difficultés d'adaptation à court, à moyen et à long terme,
- Transmission de maladies ou de virus, comme les hépatites et le VIH, si utilisation ou partage des seringues.

Les conséquences de l'exposition du fœtus à la drogue dureront toute sa vie.

Médicaments :

De manière générale, l'utilisation de médicaments, y compris ceux vendus sans ordonnance, doit être évitée au cours de la grossesse.

Il est fortement déconseillé de prendre un médicament sans avoir préalablement pris conseil auprès d'un professionnel de santé.

Il est déconseillé d'arrêter ou de modifier un traitement qui vous a été prescrit sans en avoir préalablement parlé avec votre médecin, sage-femme ou pharmacien. Cela peut entraîner des risques pour vous et/ou votre enfant à naître.

La santé bucco-dentaire :



Modifications :

- Modifications hormonales : elles provoquent une hyper vascularisation, une tendance œdémateuse et un état congestif des gencives. On parle de parodontopathies gravidiques.
- Modifications salivaires : Une acidification buccale favorisant l'érosion de l'émail, les candidoses et l'apparition de caries. Des érosions dentaires apparaissent alors.
- Modifications bactériologiques : Modification de la flore buccale au cours de la grossesse.
- Modifications immunologiques



Impacts :

- L'érosion dentaire : liée à l'attaque acide provoquée par les vomissements et les reflux gastro-œsophagiens. Eviter tout brossage de dents après un vomissement, un simple rinçage de la bouche avec de l'eau suffit.
- La carie : éviter les boissons et les aliments sucrés.
- La gingivite gravidique : associée à un changement des habitudes alimentaires.
- La parodontite : traitement identique à celui de la gingivite.

- L'épulis gravidique : tumeur gingivale nodulaire bénigne qui apparaît à partir du troisième mois de grossesse. Pour la traiter, un détartrage et un polissage des surfaces dentaires sont nécessaires.



Conséquences à la naissance :

Risque de menace d'accouchement prématuré et de retard de croissance.



Les soins :

- Au 1^{er} trimestre :
Une consultation de dépistage est conseillée.
Le chirurgien-dentiste recherche d'éventuels signes de maladie parodontale et de lésions carieuses. Il peut effectuer un détartrage préventif et dispenser toutes les informations nécessaires à une bonne hygiène.
- Du 4^{ème} au 7^{ème} mois :
Période la plus adaptée pour d'éventuels soins.
Le praticien peut pratiquer des soins en utilisant un anesthésique local possédant des molécules qui ne traversent pas la barrière placentaire.
Les soins réalisés sont pris en charge à 100% par la sécurité sociale.
- Le 8^{ème} mois et le 9^{ème} mois :
Période de contrôle de l'état bucco-dentaire.



Le sport :

Pratiquer une activité sportive modérée est recommandé durant la grossesse, sauf si un élément la contre indique.



Sports à privilégier :

- Marche : 30 minutes par jour
- Natation
- Yoga



Sports déconseillés :

- Sports d'endurance
- Sports de contact
- Sports avec secousses
- Sports violents à risque de traumatismes au niveau de l'abdomen ou de chute

→ Ces sports peuvent entraîner des complications et des menaces d'accouchements prématurés.

Il est important d'écouter votre corps et de ne pas forcer.



La santé environnementale :

La maternité de Cannes est engagée dans un projet de développement durable. Vous recevrez une boîte cadeau lors de votre suivi de grossesse et une autre après votre accouchement contenant des produits naturels en accord avec cet engagement. Une sage-femme formée en santé environnementale, en stérilité et périnatalité pourra vous donner des informations sur l'air ambiant, la cosmétologie et l'alimentation. En effet, la prévention est devenue essentielle dans la vie quotidienne pour tenter de minimiser l'impact de l'environnement sur votre santé à long terme.

Une conférence en santé environnementale est organisée chaque mois par nos sages-femmes référentes.

Pour s'inscrire : 04.93.69.76.90 ou 04.93.69.71.05

La fin de grossesse, le travail et l'accouchement :



Le monitoring de fin de grossesse :

Environ 15 jours avant la date prévue d'accouchement un monitoring (enregistrement du rythme cardiaque fœtal) sera dispensé par une Sage-femme afin de réaliser une surveillance du bien être fœtal et d'organiser le suivi de la fin de votre grossesse. Nous vous conseillons de prendre rendez-vous quelques semaines avant.

Pour prendre rendez-vous : 04.93.69.77.20

Le terme dépassé :

A la date du terme prévu, si vous n'avez pas accouché, vous aurez rendez-vous avec une sage-femme.

Un monitoring sera réalisé pendant au moins 20 minutes.

Au cours de cette consultation, un examen avec prise de tension, un examen urinaire, un toucher vaginal et une échographie seront réalisés.

En l'absence de pathologie, un nouveau rendez-vous vous sera donné 48 heures plus tard.

En cas d'anomalie obstétricale, l'obstétricien décidera de la conduite à tenir.

Si le travail ne se déclenche pas spontanément à terme dépassé + 4 jours, il vous sera proposé de le déclencher. Les modalités du déclenchement vous seront expliquées par le médecin.



Avant de venir à la maternité :

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de ne porter aucun bijou pendant votre hospitalisation.

Les effets personnels que vous conservez restent sous votre entière responsabilité.

Un coffre-fort est à votre disposition gratuitement dans votre chambre pour les mettre en sécurité

Le déclenchement du travail :

Dans certaines circonstances, le médecin peut vous proposer un déclenchement de l'accouchement. Le déclenchement consiste à provoquer des contractions utérines pour faire débuter le travail.

Vous serez admise à la maternité soit la veille au soir, soit le matin même du déclenchement.

La méthode de déclenchement la plus répandue comporte une perfusion d'ocytocine qui provoque des contractions, associée à une rupture artificielle de la poche des eaux. Parfois la préparation du col peut nécessiter le recours à l'application locale d'un produit maturant ou la pose d'un ballonnet.

L'accouchement :



Un personnel mixte :

Dans le cadre d'une consultation programmée, nos équipes soignantes tiennent compte, dans la mesure du possible, de votre souhait d'une prise en charge par un praticien de votre choix.

Certaines consultations spécialisées sont réalisées par des professionnels (voire un seul) formés et compétents pour ce type de prise en charge. Il n'est alors pas possible de choisir son praticien.

En dehors du cadre d'une consultation programmée, votre prise en charge au sein des services hospitaliers, est assurée par des équipes mixtes (hommes et femmes) et d'origines diverses. Les soins sont réalisés en fonction d'une organisation de travail déterminée par anticipation sur la base de plannings de travail, de gardes et d'astreintes.

Il est donc fréquent que nous ne puissions pas répondre à une demande de prise en charge par un praticien au choix du patient, par exemple de même sexe. Vous pouvez donc être reçue indifféremment par un professionnel de santé de sexe masculin ou féminin.

Par ailleurs dans le cadre de sa mission d'enseignement, l'Hôpital de Cannes accueille des étudiants en formation qui reçoivent des enseignements cliniques. Pour permettre leur présence lors du déroulé d'un examen ou des soins, votre consentement est préalablement requis.

Ces étudiants sont de futurs professionnels de santé et peuvent dispenser certains soins en fonction de leur qualification, sous le contrôle des médecins et soignants qui les encadrent.



Les différents intervenants :

Au moment de votre accouchement, vous serez pris en charge par une sage-femme qui vous suivra durant le travail. En l'absence de pathologie, la sage-femme réalisera l'accouchement.

Un médecin obstétricien présent 24h/24 au sein de la maternité et pourra être appelé si nécessaire.

Un médecin anesthésiste est présent 24h/24 dans l'établissement. Il est responsable de l'anesthésie (péridurale, rachi anesthésie).

Si cela est nécessaire, le pédiatre, présent 24h/24, peut être appelé au moment de la naissance.

Les premiers soins du bébé seront donnés par une auxiliaire de puériculture et une sage-femme en votre présence.



Les suites immédiates de l'accouchement :

Vous serez surveillée en salle de naissance pendant 2 heures après votre accouchement.

Durant ces 2 heures, votre bébé restera en peau à peau avec vous. Si vous le souhaitez, nous vous accompagnerons pour la mise au sein.

Avant de vous reconduire dans votre chambre, la sage-femme réalisera le premier examen de votre bébé.



Quand venir à la maternité :

- En cas de contractions utérines fréquentes (toutes les 5 minutes pendant 2 heures) et douloureuses,
- En cas de saignements,
- En cas de perte des eaux ou d'écoulements,
- En cas de diminution des mouvements du bébé,
- Si un symptôme vous inquiète.



La césarienne programmée :

La césarienne permet l'accouchement par une incision de l'abdomen et de l'utérus, lorsque les conditions, chez la mère ou chez l'enfant ne sont pas favorables à un accouchement par les voies naturelles.

- L'admission :

En cas de césarienne programmée, vous serez convoquée, dans le service de maternité, en fin d'après-midi la veille de l'intervention ou le matin même.

- Le jour de l'intervention :

Un brancardier viendra vous chercher pour vous emmener au bloc opératoire. Votre conjoint sera alors conduit en salle d'accouchement. Avec l'accord de l'équipe médicale responsable, votre conjoint pourra être à vos côtés durant la césarienne.

La surveillance post césarienne sera réalisée en salle de réveil durant les 2 heures qui suivent l'intervention. Pendant ce temps, votre bébé sera pris en charge en salle de naissance et votre conjoint pourra faire du peau à peau.

“ L’ensemble de mon équipe et moi-même nous efforçons de rendre votre suivi de grossesse et votre séjour dans notre Maternité des plus agréables. Notre motivation première est d’être au plus près de vos attentes tout en restant vigilants à votre sécurité et celle de votre (vos) enfant(s). Nous souhaitons que vous gardiez de ces moments privilégiés le meilleur des souvenirs que sont votre grossesse et la naissance de votre (vos) bébé(s). Pour que plus qu'une naissance cela soit le début d'une histoire... ”

Docteur Olivier TOULLALAN
Chef de Service.



Centre Hospitalier Simone Veil 06400 Cannes.
www.ch-cannes.fr



Maternité de l'hôpital de Cannes – Simone Veil
Date de production 05/12/2019.